

Etude de faisabilité et élaboration de 2 propositions de projet de plantation de bois d'œuvre

Termes de référence

Composante 1 du projet FLEGT-REDD+

A. Contexte

L'ATIBT est attributaire depuis 2013 d'un projet financé par le Fonds Français pour l'Environnement Mondial (FFEM) intitulé « Intégration de la filière des bois tropicaux d'Afrique Centrale et de l'Ouest dans les mécanismes FLEGT et REDD+ ». Ce projet vise à faire contribuer activement le secteur forestier privé à la gestion durable des forêts tropicales et au développement socio-économique des pays producteurs de bois cible par l'implication dans ces mécanismes. Les pays cibles du projet sont (en ordre alphabétique) le Cameroun, le Congo, la Côte d'Ivoire, le Gabon et la République Démocratique du Congo (RDC).

La première des six composantes de ce projet concerne la participation du secteur privé forestier au mécanisme REDD+, et a pour objectif d'intégrer les opportunités de projets du secteur privé dans ce mécanisme via des études et des projets pilotes. Les premières activités de cette composante étaient orientées vers la sensibilisation et le montage de projet de certification carbone : [une étude d'opportunité du mécanisme REDD+ pour le secteur forestier](#) privé a été menée par l'ONFi en janvier 2017. Par suite des résultats négatifs de cette étude il a été décidé d'ouvrir la composante à d'autres thématiques, notamment à la lutte contre la déforestation (par l'agriculture) et à la reforestation ou au reboisement.

Dans ce cadre, trois d'études ont été mises en œuvre en 2018 pour appuyer l'élaboration de concepts de projets pilotes pour des plantations innovatrices en matière de besoins en bois d'œuvre, bois de chauffe et produits agricoles :

- [Etude de capitalisation des acquis de l'expérience de plantations de bois d'œuvre en Côte d'Ivoire](#) ;
- [Etude d'opportunité de projets agroforestiers de culture sous ombrage d'essences forestiers](#) ;
- [Etude de l'état des lieux de la légalité et des réglementations relatives aux plantations de bois d'œuvre](#).

L'étude de capitalisation des acquis de l'expérience de plantations de bois d'œuvre en Côte d'Ivoire » a fait un état des lieux des activités de plantation de bois d'œuvre par le secteur privé dans le contexte de la Côte d'Ivoire avec un élargissement Bassin du Congo. Les opérateurs rencontrés dans le cadre de cette étude ont tous accompli de gros efforts pour s'inscrire dans la reconstitution du capital forestier du pays.

Les défis pour les opérateurs sont principalement les suivants :

- L'instabilité du cadre réglementaire ;
- Le foncier et/ou l'accès garanti à la ressource ligneuse à long terme pour sécuriser les investissements importants consentis ;
- La qualité du matériel végétal et diversité végétal ;
- L'outillage adéquat, et les techniques à employer ;
- Le financement du reboisement.

En lien avec cette étude, les actuels termes de référence décrivent l'étape suivante pour laquelle l'ATIBT cherche à constituer un consortium.

B. Objectifs

1. Objectif général

L'objectif général de l'étude est de contribuer à faire évoluer le modèle des concessions forestières en vue de faire de la forêt tropicale humide un levier durable du développement des populations et des territoires. Assurer ainsi la diversification des activités ayant pour but de sécuriser la ressource bois, de restaurer les forêts dégradées, et de protéger les forêts non-attribués comme permis forestier de surexploitation.

2. Objectif spécifique

L'objectif spécifique est d'identifier et d'accompagner des opportunités de projets de plantations afin d'augmenter la disponibilité de bois d'œuvre, tout en apportant une grande importance à l'impact environnemental et social. Dans ce cadre, les opportunités de plantations identifiées doivent :

- Viser des projets promouvant l'utilisation d'essences locales et de systèmes complexes pluri-essences.
- Viser des projets du secteur privé incluant la participation des populations locales ou à minima respectant les droits des populations.
- Prêter une attention particulière aux questions relatives au climat d'investissements (cadre réglementaire et fiscal), au volet social et à la biodiversité.

L'étude se structure en 2 tranches :

- Phase 1 : une tranche ferme, portant sur une cartographie des acteurs du secteur et l'identification d'opportunités de projets
- Phase 2 : une tranche optionnelle, portant sur la conduite d'études de faisabilités pour 2 projets sélectionnés. Cette tranche optionnelle sera affermie sur la base de la validation des cahiers des charges des études de faisabilité, établis en fin de phase 1.

C. Phase 1 : Identification, cadres d'application et outils

3. Résultats attendus

Résultat 1 : Les acteurs pour les projets de plantation/reboisement sont identifiés et répertoriés (internationaux, régionaux et nationaux) pour chacun des pays cibles du projet FLEGT-REDD+.

Résultat 2 : Les conditions d'investissement sont analysées et expliquées de façon succincte (aspects réglementaires, possibles sources de financement de tels projets et d'accompagnement pour le secteur privé).

Résultat 3 : Deux projets en lien avec les études citées dans le contexte sont identifiés au vu de faire des études de faisabilité :

- Plantation en Côte d'Ivoire
- Plantation en République Démocratique du Congo (RDC).

4. Activités à réaliser

Capitaliser sur les études relatives aux plantations de bois d'œuvre :

- Préciser les critères de sélection des projets
- **Identifier des opportunités de projets** (avec plus-value pour le secteur forestier) et **les acteurs concernés** (parties prenantes) permettant de tester les concepts novateurs de plantation.
- **Identifier les possibilités d'accompagnement** au montage de projets et de recherches de financements pour les plantations de bois d'œuvre.

Dans un ordre chronologique les activités de cette phase sont :

1. Réunion de démarrage avec l'équipe de coordination ATIBT, afin de préciser les TDR et les objectifs de l'étude, validation des critères de sélection des projets ;
2. Recherches bibliographiques et collecte de données ;
3. Entretiens téléphoniques / Skype et échanges par mail avec différents acteurs ;
4. Analyse des informations ;
5. Préparation et remise des livrables provisoires
6. Réunion intermédiaire avec l'équipe projet (téléphonique ou physique en fonction selon les possibilités) pour valider le choix des deux projets et les orientations prises sur les livrables finaux
7. Rédaction des livrables finaux

5. Livrables

Livrables provisoires :

- Cartographie des acteurs internationaux et nationaux par pays cible du projet FLEGT-REDD : typologies, rôle, responsabilité, compétences.
- Liste succincte des sources de financement existant et des accompagnements techniques disponibles à destination du secteur privé
- Listes des opportunités de projets identifiées et, pour les projets pouvant répondre aux critères de sélection : descriptif succinct du projet, de ses enjeux au regard des critères de sélection et diagnostic de ses besoins d'accompagnement (en vue de l'étude de faisabilité en phase 2). Ce descriptif devra permettre à l'équipe du projet de se prononcer sur l'opportunité d'accompagner le projet en phase 2 de la présente étude.

Livrables finaux :

- Cartographie finale des acteurs des acteurs internationaux et nationaux par pays cible du projet FLEGT-REDD, ayant intégré les éventuels commentaires de l'équipe projet faits sur la version provisoire.
- Pour les deux projets sélectionnés, une fiche d'identification complète¹ par projet et un cahier des charges de l'étude de faisabilité qui sera menée en phase 2. L'étude de faisabilité pourra porter, en fonction des besoins du porteur du projet et des moyens alloués à cette prestation, sur des aspects de faisabilité technique, réglementaire, d'appui à la recherche de financements (identification d'éventuels sources de financement, préparation d'une note conceptuelle adaptée etc.), etc.

¹ Pays, lieux de plantation, entreprise(s), acteurs locaux impliqué(s), porteur(s) de projet, descriptif de l'action (objectifs, résultats attendus, activités, surface, liste des essences proposées)

D. Phase 2 : Etudes de faisabilité de deux projets de plantation

6. Résultats attendus

Résultat 1 : La justification et les détails de chaque projet de plantation (idéalement un en Côte d'Ivoire et un en RDC) sont connus.

Résultat 2 : Deux études de faisabilité sont menées, répondant chacune au cahier des charges validé en phase 1.

7. Activités à réaliser

- Réunion de démarrage phase 2 avec l'ATIBT pour discuter des objectifs des études de faisabilité
- Recherches bibliographiques complémentaires à la phase 1
- Missions terrain sur les deux projets cibles
- Réunion intermédiaire avec l'ATIBT, par suite de la mission terrain.
- Echanges supplémentaire avec les parties prenantes concernés par le projet en fonction des besoins
- Rédaction des livrables provisoires
- Révision et rédaction des livrables finaux.
- En concertation avec le porteur de projet, préparation technique des ateliers de présentation des projets dans les pays cibles (à adapter à chaque situation) : élaboration et collecte de présentations, préparation des outils d'animation de l'atelier, listes des invités, agenda en collaboration avec l'ATIBT. L'ATIBT et ses partenaires du projet (syndicat) seront en charge de la location de la salle, de l'envoi des invitations, de la communication sur l'événement (le consortium pourra participer), et des autres éléments logistique (traiteur, petit matériel etc.).

8. Livrables

Deux études de faisabilité répondant aux cahiers des charges validés en phase 1.

E. Calendrier

Mois	Janvier 2020	Février 2020	Mars 2020	Avril 2020	Mai 2020	Juin 2020
AO						
Phase 1						
Phase 2						
Atelier						Début du mois

F. Compétences bureau d'étude/consortium

- Connaissance du milieu forestier en Afrique de l'Ouest et Centrale (problématiques, acteurs, marchés) ;
- Connaissances avérées du secteur plantations de bois d'œuvre (techniques, sociales, économiques) ;

- Connaissances de la REDD+ et des mécanismes de financement des plantations ;
- Connaissances des certifications applicables aux plantations de bois d'œuvre ;
- Expériences dans le Bassin du Congo et en Côte d'Ivoire ;
- Expériences confirmées dans la conduite d'étude.

Le bureau d'étude/consortium proposera :

- Un/plusieurs experts identifiés pour la réalisation de la phase 1
- Un pool d'experts mobilisables pour la phase 2. L'expert ou les experts effectivement mobilisés seront précisés dans le cahier des charges de chaque projet remis en fin de phase 1, en fonction des compétences nécessaires à l'étude de faisabilité.

G. Budget

Le budget global pour l'ensemble des activités est de 65 000 EUR et comprend :

- Les honoraires du prestataire ;
- Frais de déplacement réunion vers le bureau de l'ATIBT à Nogent-sur-Marne ;
- Les frais de déplacement vers la Côte d'Ivoire et la RDC (billets internationaux, transport local, séjour) ;
- Les frais de déplacement vers représentations des partenaires identifiés
- Forfait pour coûts de fonctionnement (téléphone, internet, gestion administrative) ;

H. Dossier de candidature

Les dossiers de candidature doivent parvenir au plus tard le 24 janvier aux bureaux de l'ATIBT à l'adresse suivante :

Jardin Tropical, 45 bis, Avenue de la Belle Gabrielle, 94736 Nogent-sur-Marne, France - T : +33 1 43 94 72 87

Ou par email : maylis.borelli@atibt.org / jacqueline.vandepol@atibt.org

Ils devront comporter :

- 1- Lettre de candidature
- 2- Une déclaration fiscale d'existence ou tout autre document prouvant l'existence légale de la structure
- 3- Une proposition technique claire et succincte (6 pages)
 - a. Descriptif du bureau d'étude/ consortium (expérience dans les domaines de l'étude)
 - b. Méthodologie
 - c. Ressources humaines, matérielles, logistiques, missions
 - d. CalendrierY annexer les CV des experts et une liste des expériences des bureaux d'étude du consortium sur le sujet
- 4- Une proposition financière.
- 5- La déclaration sur l'honneur en Annexe complétée et signée.

L'évaluation des offres se fera sur la qualité de l'offre technique et l'expérience des experts et du bureau d'étude/consortium.

Annexe - MODELE DE DECLARATION SUR L'HONNEUR

Conformément aux articles [L. 2141-1 à L. 2141-5](#) ou aux [articles L. 2141-7 à L. 2141-10](#) du code de la commande publique

Nom ou dénomination, et adresse du siège social :

.....
.....

SIREN/SIRET, numéro :
.....

Registre du commerce, numéro et ville d'enregistrement :
.....

Répertoire des métiers, numéro et ville d'enregistrement :
.....

Motif de non indication d'un numéro de registre de commerce ou de répertoire des métiers :

Le candidat est une personne physique non commerçante et n'est pas soumis à l'obligation d'être inscrit au registre du commerce et des sociétés (RCS) ou au répertoire des métiers. Toutefois, si la profession à laquelle il appartient est réglementée, indiquer ci-dessous les références de son inscription à un ordre professionnel ou la référence de l'agrément donné par l'autorité compétente :

.....

Le candidat est une société constituée depuis le
.....

Sa demande d'inscription est en cours auprès de l'organisme dont la dénomination et l'adresse figurent ci-dessous :

.....

J'atteste sur l'honneur :

- a) Avoir pris connaissance de tous les documents du dossier de consultation, et avoir apprécié sous ma pleine et entière responsabilité les prestations à réaliser ;
- b) n'entrer dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner prévu aux articles [L. 2141-1 à L. 2141-5](#) ou aux [articles L. 2141-7 à L. 2141-10](#) du code de la commande publique² ;
- c) que s'il est fait appel, pour l'exécution du marché, à des salariés de nationalité étrangère, ces salariés sont autorisés à exercer une activité professionnelle en France ;
- d) que je ne suis pas, et qu'aucun des membres de mon groupement, ni de mes fournisseurs, entrepreneurs, consultants et sous-traitants ne figurent sur les listes de sanctions financières adoptées par les Nations Unies, l'Union Européenne et/ou la France, notamment au titre de la

² Dans l'hypothèse où le candidat ou l'un des membres du groupement est admis à la procédure de redressement judiciaire, son attention est attirée sur le fait qu'il lui sera demandé de prouver qu'il a été habilité à poursuivre ses activités pendant la durée prévisible d'exécution du marché public.

lutte contre le financement du terrorisme et contre les atteintes à la paix et à la sécurité internationales et m'engage à informer, sans délais l'Agence de tout changement de situation.

- e) Je reconnais que toute fausse déclaration est susceptible de conduire au rejet de ma Proposition

Afin d'attester que le candidat individuel, ou chaque membre du groupement, n'est pas dans un de ces cas d'interdiction de soumissionner, cocher la case suivante :

L'entreprise que je représente n'est pas en redressement judiciaire.

L'entreprise que je représente est en redressement judiciaire, mais a été autorisée à poursuivre son activité pendant la durée prévisible d'exécution du marché (joindre le jugement correspondant du tribunal de commerce).

Mes conditions générales de vente, hormis celles issues de dispositions légales impératives, sont inopposables quelle qu'en soit la forme.

Nom et qualité du signataire ayant pouvoir d'engager la société :

M/Mme

A

, le

Signature (originale) - Cachet de l'entreprise